

RETOMBÉES FINANCIÈRES DU PROJET ÉOLIEN DES CYPRÈS :

- **Mairie** : + 39 000 € minimum (taux IFR 2022 : 7,82 € / kw de puissance installée, 20% pour la commune) ⁽¹⁾
- **Agriculteur** accueillant une éolienne sur ses terres : entre 5 000 et 16 800 € par éolienne par an (de 1 200 € à 4 000 € / an / MW installé) ⁽²⁾
- **Riverains du projet (vous)** : 0 € (+perte sur vos biens immobiliers...)

SOURCES : (1) impots.gouv.fr ; (2) www.action-agricole-picarde.com/

ENQUÊTE PUBLIQUE PROJET ÉOLIEN MAIRIE DE BERNAY-SAINT-MARTIN :

LUNDI 26 SEPTEMBRE : 09h00 - 12h00

JEUDI 6 OCTOBRE : 14h00 - 17h00

SAMEDI 15 OCTOBRE : 09h00 - 12h00

MERCREDI 19 OCTOBRE : 14h00 - 17h00

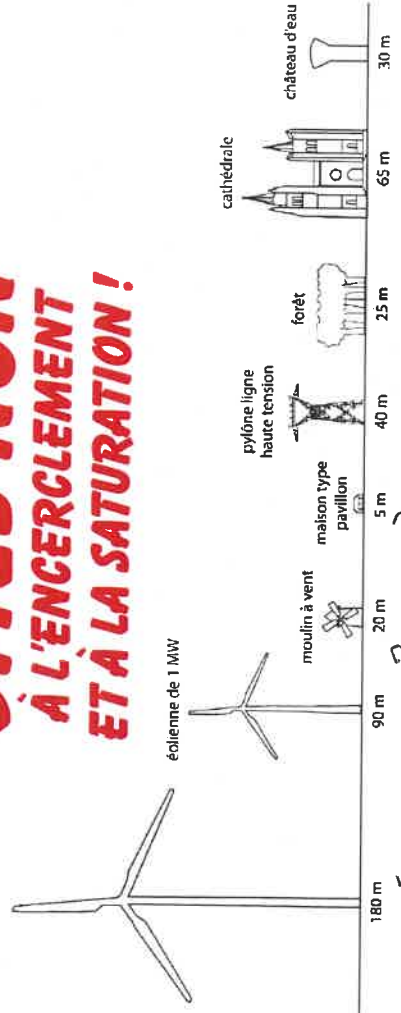
MARDI 25 OCTOBRE : 14h00 - 17h00

VENDREDI 28 OCTOBRE : 14h00 - 18h00

© Imprimerie L'Angérien Libre - ne pas jeter sur la voie publique

SUR PLACE OU PAR COURRIEL : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

DITES NON À L'ENCERCLEMENT ET À LA SATURATION !



NOUVEAU PROJET ÉOLIEN BERNAY-SAINT-MARTIN



SI VOUS NE RÉAGISSEZ PAS...

Breuilles sera totalement encerclé !

EXPRIMEZ VOTRE REFUS DE L'ENCERCLEMENT ET DE LA SATURATION !

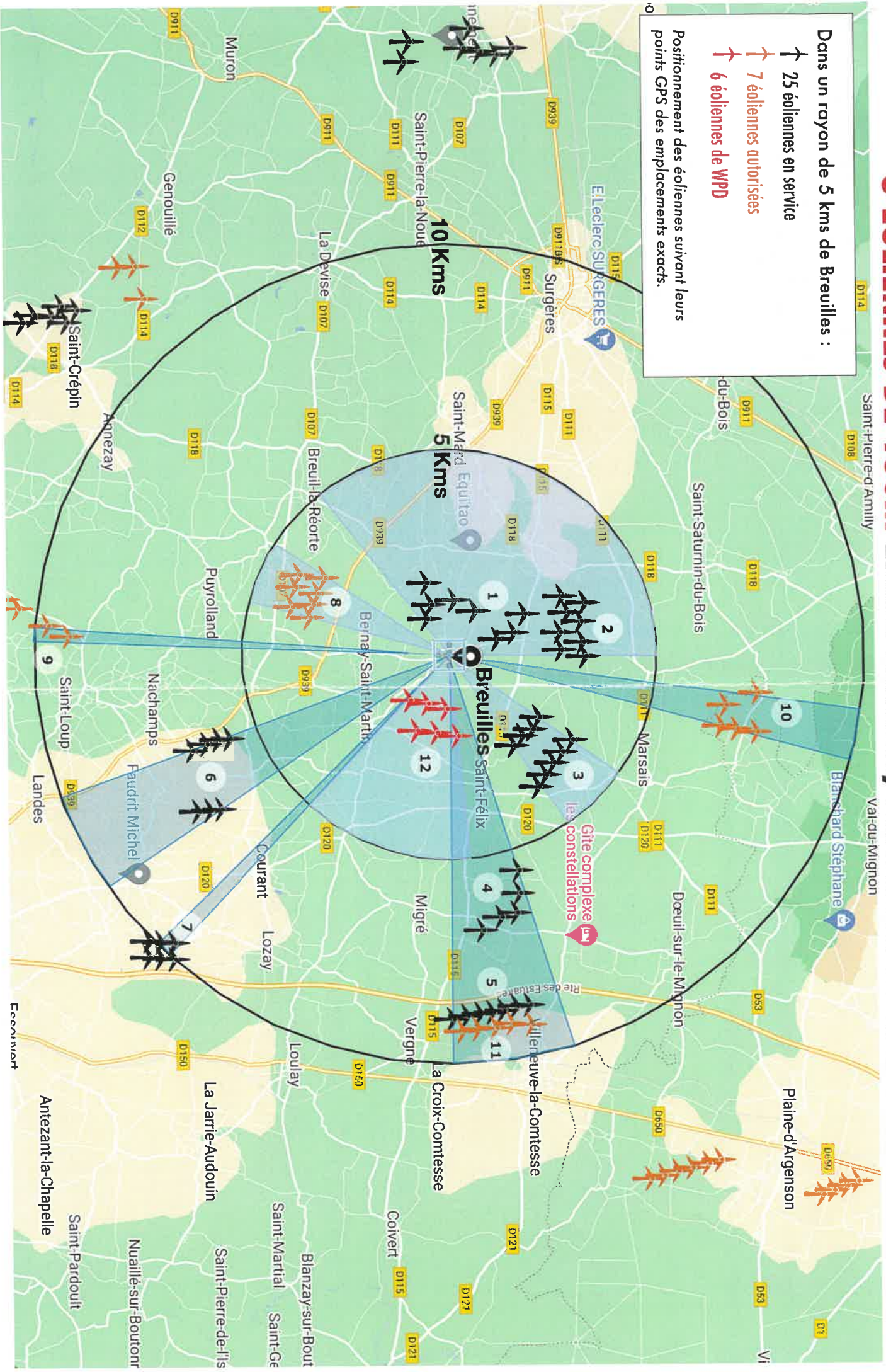
**ENQUÊTE PUBLIQUE
26 SEPTEMBRE AU 28 OCTOBRE 2022
MAIRIE DE BERNAY-SAINT-MARTIN**

PROJET ÉNERGIE DES CYPRÈS DE LA SOCIÉTÉ WPD 6 ÉOLIENNES DE 180M ENTRE BERNAY, BREUILLES ET SAINT-FÉLIX

Dans un rayon de 5 kms de Breuilles :

- ↑ 25 éoliennes en service
- ↑ 7 éoliennes autorisées
- ↑ 6 éoliennes de WPD

Positionnement des éoliennes suivant leurs points GPS des emplacements exacts.



Bernay-Saint-Martin

Une nouvelle association pour sauvegarder un cadre de vie agréable

La commune compte une association de plus. Il s'agit de l'APEP : association pour la protection de l'environnement et du patrimoine de Bernay-Saint-Martin. Ce collectif d'habitants est bien décidé à faire entendre sa voix.

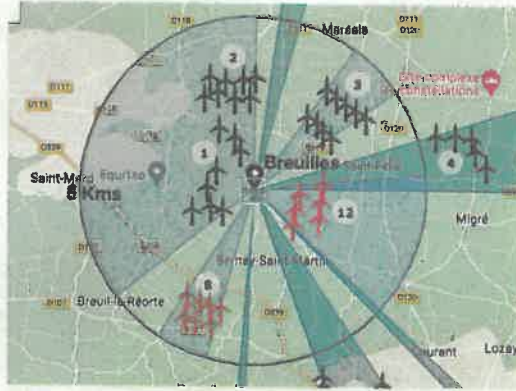
« Nous trouvons qu'il y a beaucoup de fatalisme chez nos concitoyens, notamment au sujet des projets éoliens, explique Philippe Remy, le président de l'APEP. Pourtant, beaucoup se plaignent de saturation et de nuisance. Nous ne sommes pas des anti-éoliens car nous savons qu'il faut un mix énergétique mais nous voulons, avec cette association, donner la parole à ceux qui ne sont pas d'accord avec des projets ou des situations qui impactent leur environnement. »

Originaires de Belgique, Philippe Remy et Pierre de Henau se sont installés, en 2019, dans le village de Breuilles pour y trouver la tranquillité. « Nous avons été charmés par les collines douces, l'espace, le climat », commente Pierre de Henau, secrétaire de l'association. « La proximité de l'autoroute et du TGV a fini de nous convaincre d'acquiescer une maison ici. Et comme il y avait déjà des éoliennes sur la commune, nous avons pensé qu'il n'y en aurait plus d'autres ! »

Déjà 25 et peut-être bientôt 38

C'était sans compter sur l'appétit toujours grandissant des promoteurs qui semblent avoir fait des Vals de Saintonge leur terre de prédilection.

Lorsque les deux néoruraux ont découvert qu'un nouveau parc éolien était à l'étude, ils ont été très surpris, « d'autant plus qu'avant de signer chez le notaire, nous avions rencontré Madame la maire



Si le nouveau projet est accepté, 6 éoliennes (en rouge sur la carte) viendront s'ajouter aux 25 en service (en noir) et aux 7 déjà autorisées (en orange). © APEP

qui nous avait affirmé, droit dans les yeux, qu'aucun nouveau projet n'était en cours », affirment-ils.

Depuis, ils ont appris que non seulement un projet de parc éolien, porté par la société WPD et comportant six éoliennes de 180 mètres de haut, pourrait s'implanter à proximité de leur village, mais également que les promoteurs du parc existant étudiaient son renouvellement. Ainsi, les six éoliennes, en service depuis juillet 2007, pourraient passer de 118 mètres de hauteur en bout de pale à 180 mètres. « Nous avons donc cherché à avoir des informations et des réponses auprès de la

mairie », explique Philippe Remy. Explications qu'ils auraient eu un peu de mal à obtenir selon eux. « Nous souhaitons seulement obtenir la communication de divers documents réglementaires, poursuit le président de l'association. Si nous voulons assurer la défense de notre environnement de vie, il faut que nous puissions avoir accès à l'information. Notamment pour lutter contre l'encerclement de notre hameau par ces machines. »

L'APEP espère que sa voix sera entendue à propos de différents enjeux environnementaux, patrimoniaux et sociétaux afin de per-

mettre un développement maîtrisé et harmonieux de la commune sans aboutir à une dégradation marquée du cadre de vie.

Apolitiques et déterminés

« Notre association est apolitique, précise Pierre Laurent un habitant de Breuilles, trésorier de l'association. Nous n'avons rien contre Madame Pointot-Rivière et aucune ambition électorale non plus. Notre seul souhait est que les élus des différentes collectivités prennent en compte non seulement les aspects financiers et écologiques des projets, mais aussi les souhaits des citoyens de faire respecter leur cadre de vie. »

L'association ne limite pas ses actions aux seuls parcs éoliens, elle entend pouvoir lutter contre toutes pratiques ou projets qui porteraient atteinte « à l'environnement, au paysage, au patrimoine bâti, aux sites remarquables, à la faune, à la flore, aux équilibres biologiques, ainsi qu'au cadre de vie, à la propriété, la tranquillité, la santé ou encore la sécurité des habitants du département de Charente-Maritime, particulièrement dans le périmètre de la communauté de communes des Vals de Saintonge, en ce compris celui de la commune de Bernay-Saint-Martin ». Elle revendique faire pleine référence à la Convention européenne du paysage (1).

Des arguments que l'association pourra développer et porter à la connaissance des pouvoirs publics

à l'occasion de l'enquête publique qui s'ouvrira, en mairie, le 26 septembre concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de six aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur la commune de Bernay-Saint-Martin.

Mais avant cela, le conseil d'administration de l'APEP et sa dizaine d'adhérents seront présents au forum des associations qui se tiendra à la salle polyvalente samedi 10 septembre à partir de 14 heures. Ils espèrent mobiliser un maximum de Bernaysiens qui se sentent concernés par la saturation des éoliennes et qui pourraient rejoindre leur action. « La devise de la Belgique est L'union fait la force, conclut Pierre de Henau. Nous espérons qu'elle pourra également s'appliquer à l'APEP ».

Frédérique Colombéron

(*) La Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe, adoptée le 20 octobre 2000, à Florence par 29 États membres, est un traité visant à mieux prendre en compte et protéger les paysages. Elle définit le paysage comme « une partie de territoire tel que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

■ Association pour la protection de l'environnement et du patrimoine de Bernay-Saint-Martin. Siège social : 10 rue de l'école 17330 Bernay-Saint-Martin.

Néré

Les voisins en fête à Lepinoux



Vendredi 26 août, pour la quatrième fois, le petit hameau a chanté, dansé et profité d'un bon repas. Gilles Benoist, le premier adjoint, a participé au début de la fête. De nombreux habitants ont apporté leur pierre à l'édifice en interprétant un chant, une pièce de théâtre ou en récitant un poème. Parmi eux, des Français mais aussi des Allemands et des Anglais. Demis Nantur a fait une musique professionnelle. Les enfants ont joué du violon ou du piano et un professeur des arts a peint les silhouettes des voisins et voisins sur des draps.

SAINTONGE TAILLE DE PIERRES
TOUTES ÉTUDES ET PROJETS
17770 AUTHON-ÉBÉON
17, rue de Jarnac
05 46 58 21 40
Fax 05 46 58 22 16

- RESTAURATION DE MONUMENTS
- CRÉATION / RÉNOVATION DE MONUMENTS FUNÉRAIRES
- GRAVURES - MARBRERIE
- CHEMINÉES PERSONNALISÉES

Correspondante Aulnay et alentours

Sabine BÉSIAT

06 07 16 26 21 - s.besiat@gmail.com

Cherbonnières

ACCA
L'ACCA de Cherbonnières délivrera les cartes de chasse samedi 10 septembre de 10 heures à 12 heures à « la cantine ».

Aulnay-de-Saintonge

Reprise marches Foyer Rural

Programme du mois de septembre : départ à 9 heures du lieu de rendez-vous (ou à 8 h 30 Place de la Mairie à Aulnay pour covoiturage).
- Samedi 3 : Aulnay, Place de la mairie. Responsable : Ghislaine Guillet au 05 46 33 19 08 ou au 06 40 36 21 82.
- Samedi 10 : Les Touches-de-Périgny : à côté de la mairie, au milieu du bourg, rue principale. Responsable : Maryse Thiébaux au 06 81 27 24 24.
- Samedi 17 : rond-point de La Forêt d'Aulnay. Responsable : Ghislaine Guillet au 05 46 33 19 08

ou au 06 40 36 21 82.
- Samedi 24 : Les Basses Vacheries, route de La Villedieu au rond-point à gauche, au pied du château d'eau. Responsable : Nicole Vernoux au 05 46 33 13 10.

Parolisses

Samedi 3 septembre : messe à Salles à 18 heures.
Dimanche 4 septembre : messes à Migré à 9 h 30 et à Néré à 11 heures.
Renseignements : 05 46 50 01 24.
Mail : paroissejb17@gmail.com.
Site : https://catholiques17.fr/saintjeandangely/

Salignes, Romazières, Vinax

AICA RO.SA.VI 17
La distribution des cartes pour la saison 2022/2023 aura lieu samedi 10 septembre de 9 heures à 12 heures à la salle des fêtes de Salignes. Vous devrez vous munir de votre permis de chasse validé

et de votre assurance. Tél. : 05 46 33 19 08.

Contré

ACCA
La vente de cartes de chasse aura lieu à la salle municipale de Contré, samedi 10 septembre de 9 heures à 12 heures. Vous devrez vous munir de votre permis de chasse validé et de votre assurance.

Loulay

Cinéma chez Nous
Joyeux Retraite 2 : vendredi 2 septembre à 21 heures au foyer rural.

Villiers-Couture

Inauguration
La municipalité vous invite à l'inauguration de la restauration du monument aux morts samedi 3 septembre à 11 heures.



Philippe Remy <ppj.remy@gmail.com>

Projet éolien Énergie des Cyprès - Suivi de la lettre ouverte à Madame le Maire de Bernay-Saint-Martin du 6 septembre 2022

Apep <apep.bsm@orange.fr>

20 September 2022 at 08:58

To: Annie Poinot-Rivière <a.poinotriviere@bernaysaintmartin.fr>

SUIVI DE LA LETTRE OUVERTE À MADAME LE MAIRE DE BERNAY-SAINT-MARTIN DU 6 SEPTEMBRE 2022

Madame le Maire,

En tant que président de l'association APEP de Bernay-Saint-Martin, je vous avais adressé le 6 septembre 2022, par voie de lettre ouverte, une requête de pouvoir faire une présentation lors du Conseil Municipal du 21 septembre 2022, dont l'agenda consistait en trois points :

- Présentation de notre association ;
- Présentation non-partisane sur le projet éolien Énergie des Cyprès ;
- Séance de questions-réponses.

Cette requête a été directement ou indirectement à l'origine de:

- Plusieurs échanges de courriers électroniques avec vous dans lesquels « l'avocat de la commune » a été mentionné. Certains de ces échanges ont été communiqués à la Préfecture de Charente-Maritime;
- Soupçons, par la Préfecture de Charente-Maritime, de velléités de troubles à l'ordre public de notre association. Une phrase de nos échanges de courriers électroniques était apparemment la cause de ces soupçons: « *Si d'aventure, vous étiez amenée, après réflexion, à reconsidérer votre position de refus du dialogue, vous savez comment nous contacter. Dans le cas contraire, soyez assurée que nous ferons malgré tout entendre la voix du nombre grandissant de vos administrés en désaccord avec vos positions sur ce sujet.* »;
- Une première visite certes courtoise mais néanmoins intimidante de la gendarmerie le 9 septembre 2022, la veille de la participation de notre association au Forum des Associations de Bernay-Saint-Martin du 10 septembre 2022. Cette visite a affecté durablement notre réputation, la venue de la gendarmerie suscitant une certaine méfiance de voisins peu habitués à ce genre d'événements. Nous ne nous expliquons par ailleurs toujours pas comment la gendarmerie était apparemment au fait, lors de leur visite, d'une lettre de questions que j'avais adressée le 4 août 2022 aux seuls représentants de la société WPD en charge du projet Énergie des Cyprès;
- Une seconde visite de la gendarmerie lors du Forum des Associations. La gendarmerie a pu se rendre compte ce jour-là de l'absence totale de fondements à l'inquiétude de la Préfecture et a pu confirmer que le combat que nous entendions mener pour défendre notre cadre de vie était bien un combat de plume (plutôt de clavier) dans lequel quelque forme de troubles à l'ordre public que ce soit est totalement exclue de notre part.

Au terme de nos échanges de courriers électroniques, qui se sont étalés sur une semaine, vous nous avez fait parvenir votre réponse par e-mail le 13 septembre 2022 soir, en ces termes:

« [L]a municipalité (au « sens plus restreint, pour ne désigner que l'exécutif communal. ») a travaillé l'ordre du jour de notre prochain conseil municipal.

-Face à la demande de deux instances à présenter un "sujet" en préliminaire de notre conseil, votre association et la société WPD, et donc par soucis d'équité,

-Face à un ordre du jour dense,

-Considérant que le prochain conseil sera celui du vote des élus au sujet de l'enquête publique, et qu'il ne serait plus le lieu de l'intervention de l'une ou l'autre partie,

La municipalité a décidé de ne recevoir ni l'un, ni l'autre lors du conseil du 21 octobre 2022. Comme vous le précisez dans votre courriel j'en endosse et assume l'entière responsabilité.

Cependant, dans un soucis de la meilleure information possible, je vous propose à l'un (et à l'autre) d'inviter les élus à une réunion d'informations le soir de votre choix dans les locaux communaux. »

Vous m'avez par la suite confirmé que la référence au Conseil Municipal du 21 **octobre** 2022 dans votre réponse était le résultat d'une erreur, et qu'il fallait comprendre que le refus que vous me communiquiez avait trait au Conseil Municipal du 21 **septembre** 2022.

Je tiens à préciser plusieurs éléments qui permettront de mieux apprécier le contexte de cette fin de non-recevoir que vous avez opposée à notre requête :

- En une semaine d'échanges de courriels avec vous, à aucun moment la requête de la société WPD d'une présentation concomitante à la nôtre n'a été mentionnée jusqu'à la communication de ce refus;
- Vous avez à plusieurs reprises autorisé l'intervention de promoteurs de parcs éoliens lors de Conseils Municipaux: non seulement WPD, mais aussi Engie Green;
- Lors d'une présentation au caractère résolument privé effectuée par WPD le 30 juin 2022 à laquelle vous avez assisté, plusieurs membres du Conseil Municipal, dont votre premier adjoint, étaient présents;
- Dans le courrier que j'avais adressé aux représentants de la société WPD le 4 août 2022, dont mention plus haut, j'avais suggéré à ces représentants une réunion publique d'information, ouverte à tous, à laquelle WPD aurait pris part. Cette suggestion est restée lettre morte jusqu'à ce jour.

En parallèle aux échanges de courriels avec vous et leurs conséquences, nous avons également reçu, mon compagnon et moi-même, la visite inopinée le 8 septembre 2022 de la représentante de la société WPD, le promoteur du projet éolien Énergie des Cyprès. Dans la discussion d'une dizaine de minutes que nous avons eue avec elle à cette occasion, elle aussi nous a honoré de références aux « nombreux avocats » que la société WPD utilisait de manière fréquente, pour bien nous préciser que si la décision de la Préfecture devait être défavorable à WPD (Arrêté de Refus d'Exploitation du parc éolien Énergie des Cyprès), ces nombreux avocats feraient appel de la décision devant le Tribunal Administratif.

Enfin, quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre, au travers d'une discussion anodine lors du Forum des Associations du 10 septembre 2022, que notre association nourrissait des sympathies politiques particulières. Outre le fait qu'il est rare d'apprendre par un tiers vos propres convictions politiques, le fond même de l'existence supposée de ces convictions est on ne peut plus absurde lorsqu'on sait que deux des fondateurs de l'association sont belges, donc habitués depuis des décennies à une culture politique faite de coalitions et de compromis où les convictions de tout bord n'ont pratiquement plus aucune signification. De surcroît, cette nationalité belge coupe court à toute velléité politique que nous pourrions éventuellement caresser en France : la fonction politique la plus élevée à laquelle nous pourrions prétendre est celle de Conseiller Municipal, la fonction d'adjoint nous étant également inaccessible. Et nous ne pourrions même pas voter lors des élections sénatoriales.

Dans des discussions fortuites avec des représentants d'autres associations s'opposant à des projets éoliens par trop envahissants, et des membres de la presse, nous avons reçu des encouragements pour le moins surprenants. En effet, en substance, ce qui nous a été dit est que les références aux avocats qui nous étaient adressées, la visite de la gendarmerie, et les rumeurs d'aspirations ou sympathies politiques spécifiques étaient le signe que nous faisons un travail efficace d'information et commençons à « déranger ».

Lorsque j'ai envisagé de créer une association loi 1901 pour défendre notre cadre de vie, au sens le plus large du terme, je n'aurais jamais imaginé un seul instant devenir une cible, que ce soit de rumeurs de sympathies politiques, de suspicions infondées de velléités de troubles à l'ordre public, ou encore de vagues sous-entendus d'actions judiciaires émanant d'organisations aux moyens financiers, institutionnels, ou autres, bien plus conséquents que ceux de notre association.

Je me rends compte maintenant à quel point j'ai sous-estimé la détermination de ces organisations à mettre en échec les idéaux de Liberté, Égalité, Fraternité, dès lors que ces idéaux contreviennent à leurs intérêts financiers ou à leur idéologie partisane.

Ce n'est pas pour autant que les fondateurs de l'association baissent les bras, bien au contraire.

Dans un souci de pallier l'insuffisance d'information concernant le projet éolien Énergie des Cyprès de la société WPD, je m'attacherai donc à apporter à la population dans son ensemble les éléments d'information qui leur font défaut pour leur permettre à tout le moins de se forger une opinion plus éclairée, au travers de lettres d'information qui seront envoyées tout au long de l'enquête publique. Il semble en effet que, dans le contexte actuel à Bernay-Saint-Martin, ce soit le seul moyen de susciter le débat sur un projet aux conséquences multiples sur le long terme.

Nous invitons les destinataires de cette lettre à la faire circuler au maximum, et à encourager les gens autour d'eux à nous contacter par e-mail s'ils désirent une information factuelle. Si ces destinataires ne désirent pas ou plus recevoir d'e-mails concernant ce projet, ils peuvent nous le faire savoir par retour d'e-mail et nous les retirerons de la liste de distribution.

Mais surtout, quelle que soit leur opinion sur ce projet, c'est en s'exprimant lors de l'enquête publique qui se déroulera du 26 septembre 2022 au 28 octobre 2022 que chacun à son niveau préservera cette liberté d'expression et une certaine équité, qui sont les bases fragiles d'une démocratie subissant des attaques de toutes parts.

Madame le Maire, nous espérons que vous vous joindrez à nous pour appeler le maximum de nos concitoyens à faire entendre leur voix sur ce projet, **quelle que soit leur opinion**, et que vous leur apporterez tout le support que la loi



demande pour leur permettre de le faire dans les meilleures conditions possibles, en toute transparence et neutralité.

En fin de courrier, je reprends les détails sur les différentes façons de s'exprimer lors de l'enquête publique qui aura lieu du 26 septembre au 28 octobre inclus.

Et pour ceux qui doutent que leur opinion compte, de plus en plus de projets sont refusés à la suite d'enquêtes publiques, en particulier pour cause de saturation et d'encercllement des villages pressentis par les promoteurs pour héberger leurs projets. L'un des derniers projets à avoir été refusé par la Préfecture est celui de Doeuil-sur-le-Mignon, qui était porté par la société WPD et soutenu par Madame Annie Poinot-Rivière...

Faites fonctionner la démocratie, exprimez-vous.

Cordialement,
Philippe Remy
Président de l'APEP de Bernay-Saint-Martin

Détails pratiques de l'enquête publique

Voici les détails qui permettront à chacun de s'exprimer librement lors de l'enquête publique qui se déroulera du 26 septembre 2022 au 28 octobre 2022.

Si vous souhaitez parler directement au Commissaire Enquêteur chargé de l'enquête publique, rendez-vous à la mairie de Bernay-Saint-Martin aux jours et heures suivants :

Lundi 26 septembre 2022 de 09h00 à 12h00
Jeudi 6 octobre 2022 de 14h00 à 17h00
Samedi 15 octobre 2022 de 09h00 à 12h00
Mercredi 19 octobre 2022 de 14h00 à 17h00
Mardi 25 octobre 2022 de 14h00 à 17h00
Vendredi 28 octobre 2022 de 14h00 à 18h00

Vous pouvez également consulter le dossier du projet et consigner vos remarques et observations à la mairie de Bernay-Saint-Martin, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, pendant toute la durée de l'enquête publique :

Les lundis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Les mardis, jeudis et vendredis de 14h00 à 18h00

Le dossier et un registre d'enquête dématérialisé sont mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

Adresse web du dossier dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4093>
Adresse courriel de dépôt des contributions : <mailto:enquete-publique-4093@registre-dematerialise.fr>

Enfin, vous pouvez adresser vos observations directement à la préfecture pendant toute la durée de l'enquête : <mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

**Projet éolien Énergie des Cyprès - Avis d'enquête publique - Lettre Ouverte à Mme le Maire de Bernay-Saint-Martin**

Apep <apep.bsm@orange.fr>

To: a.poinotriviere@bernaysaintmartin.fr, mairie@bernaysaintmartin.fr

Cc: info@valedesaintonge.fr, jean.claude.godineau@charente-maritime.fr

6 September 2022 at 01:11

la Nouvelle
République.fr

DEUX-SÈVRES > Charente-Maritime : un projet de parc de six éoliennes à 10 km de Val-du-Mignon

Charente-Maritime : un projet de parc de six éoliennes à 10 km de Val-du-Mignon

Publié le 02/09/2022 à 10:40 | Mis à jour le 02/09/2022 à 10:44



ENVIRONNEMENT - VAL DU MIGNON



Le projet comprend six éoliennes de 180 mètres.

© (Photo d'illustration Thérèse Rimou)

Une enquête publique aura lieu du 26 septembre au 28 octobre sur le projet de construire six éoliennes supplémentaires à Bernay-Saint-Martin, en Charente-Maritime. La zone d'implantation se trouve à une dizaine de kilomètres du sud des Deux-Sèvres.

LETTRE OUVERTE À MME LE MAIRE DE BERNAY-SAINT-MARTIN

À :

Madame Annie Poinot-Rivière, Maire de Bernay-Saint-Martin

Cc :

Monsieur Jean-Claude Godineau, Président de la Communauté de communes Vals de Saintonge

Cci :

Adhérents de l'Association pour la Protection de l'Environnement et du Patrimoine de Bernay-Saint-Martin**Habitants de la commune de Bernay-Saint-Martin**

Madame le Maire,

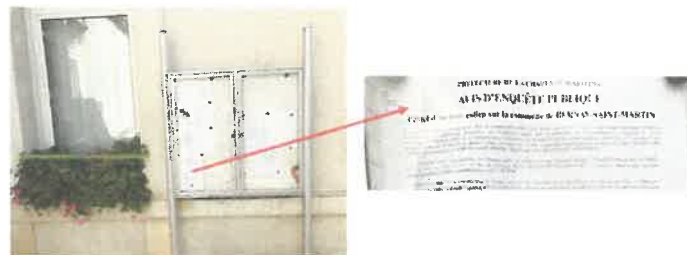
S'il en était encore besoin, l'encart ci-dessus, tiré directement du site Internet de la Nouvelle République de ce vendredi 2 septembre 2022, consacre le caractère résolument public de l'avis d'enquête publique qui se tiendra du 26 septembre au 28 octobre 2022 sur le projet éolien « Énergie des Cyprès », dont le site d'implantation est situé sur le territoire de la commune de Bernay-Saint-Martin.

Ces quelques derniers jours, il m'a été donné de constater par moi-même que nombre de mairies des communes concernées par cette enquête publique ont déjà affiché publiquement l'avis officiel de la Préfecture annonçant cette enquête publique (seules deux photos sont jointes à ce courrier, mais les photos sont disponibles pour chacune des mairies visitées):

- **Saint-Félix** : avis déjà affiché le 2 septembre 2022



- **Villeneuve-la-Comtesse** : avis déjà affiché le 2 septembre 2022



- **Puyrolland** : avis déjà affiché le 2 septembre 2022
- **Vergné** : avis déjà affiché le 2 septembre 2022
- **Landes** : avis déjà affiché le 2 septembre 2022
- **Saint-Saturnin-du-Bois** : avis déjà affiché le 2 septembre 2022
- **Migré** : avis déjà affiché le 1^{er} septembre 2022

Une mairie a même déjà ajouté le sujet du parc éolien à son Conseil Municipal de ce 5 septembre 2022.

Dans le même temps, ce 5 septembre 2022, alors que la commune de Bernay-Saint-Martin est concernée au premier plan par ce projet éolien, les panneaux d'affichage municipal de Bernay-Saint-Martin restent résolument muets sur cette enquête publique. En soirée de ce 5 septembre 2022, j'ai visité une dizaine de panneaux d'affichage municipal sur le territoire de Bernay-Saint-Martin: 2 panneaux à Breuilles, 5 panneaux à Bernay-Saint-Martin même, dont les 2 panneaux principaux juste à côté de la mairie, 1 panneau à Saint-Martin de la Coudre, 1 panneau à Mamay, 1 panneau à Grand Maiveau, et 1 panneau à Petit Maiveau; aucun de ces panneaux ne comportait la moindre affiche de l'avis d'enquête publique, ni la moindre indication qu'une enquête publique s'ouvrira le 26 septembre 2022 pour le projet éolien Énergie des Cyprès. Le seul endroit où l'avis d'enquête publique est consultable depuis ce 5 septembre 2022 est la page d'accueil du site Internet de la mairie.

Pourtant, la mairie de Bernay-Saint-Martin dispose de cet avis de la Préfecture de Charente-Maritime depuis le 12 août 2022, vous me l'avez confirmé ce même jour par l'intermédiaire de votre assistante, Mme Charley, laquelle m'avait assuré en votre nom que je recevrais copie de cet avis la semaine suivante (copie que j'attends toujours). J'ai par ailleurs obtenu copie de cet avis par un autre canal que votre mairie le 22 août 2022.

Le 22 août 2022, vous m'avez affirmé en personne suivre les instructions de la Préfecture pour ce qui est de l'affichage et la publication de cet avis, et que dès lors, vous ne l'afficheriez pas avant le 9 septembre 2022. En termes de ces instructions de la Préfecture relatives à l'avis d'enquête publique, voici un extrait de l'Arrêté Préfectoral du 5 juillet 2022 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique (Arrêté Préfectoral dont j'ai obtenu copie auprès de vos services, et que les autres mairies concernées par l'enquête publique ont également reçu; ces autres mairies ont, elles, fait le choix d'informer la population en affichant l'avis d'enquête publique):

Article 5 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans les journaux suivants : Sud-Ouest, l'Hebdo de Charente-Maritime pour le département de la Charente-Maritime et pour le département des Deux-Sèvres ; la Nouvelle République de Centre Ouest, Courrier de l'Ouest, par les soins du Préfet.

Cet avis sera également publié par voie d'affiches aux emplacements réservés pour les communications officielles et éventuellement par tout autre procédé, par les soins du Maire de BERNAY-SAINT-MARTIN quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Absolument rien dans cet Arrêté Préfectoral ne vous empêchait d'afficher et publier l'avis d'enquête publique bien avant le 9 septembre 2022, vous aviez tout loisir de le faire depuis plusieurs semaines, contrairement à vos déclarations tendancieuses du 22 août 2022 selon lesquelles les instructions de la Préfecture ne permettaient pas un affichage avant le 9 septembre 2022.

Votre engagement militant n'est un secret pour personne, vous l'avez proclamé publiquement à de nombreuses reprises. Voici le commentaire que vous aviez posté en mairie de Doeuil-sur-le-Mignon le 14 octobre 2020 lors de l'enquête publique sur le projet de parc éolien sur le territoire de cette commune (source : Registre d'enquête de l'enquête publique : [https://www.charente-maritime.gouv.fr/content/download/47664/290831/file/ANNEXE-5-RegistreEnquete 2ème partie.pdf](https://www.charente-maritime.gouv.fr/content/download/47664/290831/file/ANNEXE-5-RegistreEnquete%202eme%20partie.pdf)):

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
32	POINT RIVIÈRE Puisse [redacted] [redacted] 17230 Bernay-St Martin	<p>déjà vu à la transition énergétique à la connaissance de communes</p> <p>La production d'énergie renouvelable est maintenant incontournable pour sauver notre planète. Les nuisances sonores restent très subjectives. Je ne pourrais pas parler de l'avis d'elle ! Je m'attache dans ma démarche à maintenir cette des valeurs du territoire. [Signature]</p> <p>Mais devons faire passer le mix énergétique et ce n'est pas le "ni oui ni non" qui fera avancer les choses.</p>

Le Commissaire Enquêteur pour cette enquête publique de Doeuil-sur-le-Mignon a d'ailleurs estimé qu'il était de son devoir de corriger la qualité en laquelle vous avez exprimé cet avis (source : Avis motivé du Commissaire Enquêteur : https://www.charente-maritime.gouv.fr/content/download/47654/290791/file/28_Enquete_Eolienne_Doeuil_AvisMotivé.pdf):

Seule la communauté de communes Aunis Sud et la communauté d'agglomération du Niortais ont un avis défavorable.

Il est dommage que la communauté de communes Vals de Saintonge n'ait pas délibéré.

Enquête Publique - ICPE - Société Énergie du Mignon - parc éolien - commune de Doeuil-sur-le-Mignon (17)
Commissaire enquêteur - P. GUILLOU

7

En effet Madame Poinot-Rivière, déléguée à la transition énergétique, s'est déplacée pour émettre un avis favorable mais celui-ci ne peut être que personnel et ne représente en aucun cas l'avis de la communauté de communes.

Cette manifestation de votre engagement militant pose deux questions :

- Il apparaît que vous avez exprimé cette opinion lors de la permanence publique du 14 octobre 2020 du Commissaire Enquêteur pour l'enquête publique sur le projet de parc éolien de Doeuil-sur-le-Mignon. Étant donné le caractère **personnel** de cet avis, et non officiel en votre qualité de « déléguée à la transition énergétique à la Communauté de Communes » des Vals de Saintonge, étiez-vous en congé de vos fonctions de maire lors de votre déplacement en mairie de Doeuil-sur-le-Mignon à cette date ?
- La Communauté de Communes a-t-elle cautionné votre intervention lors de cette enquête publique en votre qualité de « déléguée à la transition énergétique à la Communauté de Communes » des Vals de Saintonge ? En effet, en cette qualité, vous ne pouviez pas ignorer que la Communauté de Communes des Vals de Saintonge n'avait pas délibéré sur le sujet. Il s'agit là d'un sujet qui sera traité au mieux par l'administration concernée ; c'est la raison pour laquelle cette administration et son représentant sont en copie de ce courrier.

Au-delà de ces questions, **l'absence de communication de l'avis d'enquête publique par la mairie de Bernay-Saint-Martin s'apparente de plus en plus à une rétention d'information qui frôle le ridicule**, motivée par un militantisme partisan qui ne sied pas à un élu dès lors que ce militantisme nuit à la transparence de l'information à laquelle les administrés ont droit, droit consacré, entre autres, par l'Article L2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (source : Légifrance https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006390110/2022-05-12) :

« Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, indissociable de la libre administration des collectivités territoriales, est un principe essentiel de la démocratie locale. »

Cette rétention d'information est d'autant plus futile que l'avis d'enquête publique, étant un document administratif, est un document que la mairie de Bernay-Saint-Martin est légalement tenue de communiquer à quiconque en fait la demande.

Il devient de plus en plus évident que les représentations que vous faites et ferez encore à l'avenir concernant le projet éolien « Énergie des Cyprès » ne peuvent être considérées comme objectives et neutres, mais doivent au contraire être regardées comme partisans.

Devant cette situation, je vous demande, au nom de l'association, une réponse officielle aux deux requêtes suivantes :

1. Je sollicite de la mairie la publication par voie d'affiches dès ce 6 septembre 2022 de l'avis d'enquête publique pour le projet éolien Énergie des Cyprès sur tous les emplacements réservés pour les communications officielles sur le territoire de la commune de Bernay-Saint-Martin ;
2. Je sollicite de pouvoir faire une présentation non partisane d'une demi-heure au nom de l'association lors du Conseil Municipal du 21 septembre 2022, en ma qualité de Président de l'Association pour la Protection de l'Environnement et du Patrimoine de Bernay-Saint-Martin. Cette présentation comportera trois parties : une présentation de l'association (buts, moyens,...) ; une présentation plus axée sur le projet éolien « Énergie des Cyprès » ; et enfin une partie réservée aux questions que la présentation aura suscitées.

Avant que vous ne refusiez de but en blanc cette intervention que je sollicite, je rappelle que vous avez autorisé par le passé plusieurs interventions de promoteurs de parcs éoliens (wpd, mais aussi Engie Green) lors de Conseils Municipaux. Un refus de votre part pour une intervention de l'association lors du Conseil Municipal du 21 septembre 2022 pourrait donc constituer un acte discriminatoire.

Dans l'attente de vos réponses, qui, dans l'esprit d'une lettre ouverte, seront communiquées aux adhérents de l'association et aux habitants de Bernay-Saint-Martin en Cci de ce courrier électronique.

Cordialement,

Philippe REMY

Président de l'Association pour la Protection de l'Environnement et du Patrimoine de Bernay-Saint-Martin

2

7 septembre 2022

Madame/Monsieur

Nous sommes la famille Ryan.

Nous avons acheté notre maison au 3 Rue des Plantes, Breuilles, Bernay Saint Martin en 2015.

A cette époque, il y avait plusieurs éoliennes dans les environs de Breuilles.

Nous sommes en faveur des énergies renouvelables et ce n'était pas un problème que les éoliennes soient dans la zone, d'autant plus que la vue de l'avant de notre maison ne donnait pas sur un parc éolien.

À l'époque, nous avons demandé à l'agence immobilière s'il était possible que d'autres éoliennes soient construites et on nous a répondu qu'en France, il était devenu inacceptable d'encercler les villages/communes avec des éoliennes.

Lorsque nous avons acheté la maison, ni le maire ni le notaire ne nous ont informés d'un quelconque projet de construction d'autres parcs éoliens dans les environs du village.

Cependant, depuis que nous avons acheté la maison, de nombreux autres parcs éoliens ont été construits dans les environs.

Depuis notre jardin, nous pouvons voir et entendre les éoliennes qui se trouvent à l'ouest et au nord de notre propriété. La nuit, nous pouvons voir les lumières rouges clignotantes de ces éoliennes et celles à l'horizon vers le sud.

Depuis notre jardin de devant, nous avons une vue sur les champs à l'est et c'est là que nous nous asseyons le matin pour déguster notre café/croissant, et le soir, un verre de vin. C'est la seule vue où nos yeux et nos oreilles peuvent se reposer car il n'y a actuellement aucune éolienne ici.

C'est directement là que les nouvelles éoliennes seront construites, de sorte que nous n'aurons plus de vue depuis notre maison où nous ne pourrions pas voir les éoliennes. Ne s'agit-il pas d'un "encercllement" ?

Mon mari souffre d'une affection oculaire qui fait que les lumières clignotantes et les mouvements périphériques peuvent déclencher des nausées et des migraines. Si ce projet se réalise, les lumières clignotantes de ces nouvelles éoliennes signifieront qu'il ne pourra plus s'asseoir dehors dans notre jardin. Notre qualité de vie, pour laquelle nous sommes venus en France, va être sévèrement érodée si ce projet est autorisé.

Le projet signifie que la commune de Breuilles sera complètement entourée d'éoliennes, ce qui n'est acceptable ni pour nous ni pour beaucoup de nos voisins.

En plus de cela, nous avons appris récemment qu'il existe une nouvelle proposition visant à augmenter la taille des éoliennes existantes de 120 à 180 mètres. Nous nous opposerons également à cette proposition car la hauteur accrue de ces turbines ne peut qu'augmenter les niveaux de bruit qu'elles émettent et l'impact visuel sur notre petit village.

Nous sommes allés à la mairie pour faire part de nos préoccupations et l'un des employés nous a aidés à remplir un formulaire qui a été placé dans la case "projet éolien". Nous avons également parlé au vice-maire de manière informelle pour exprimer notre point de vue.

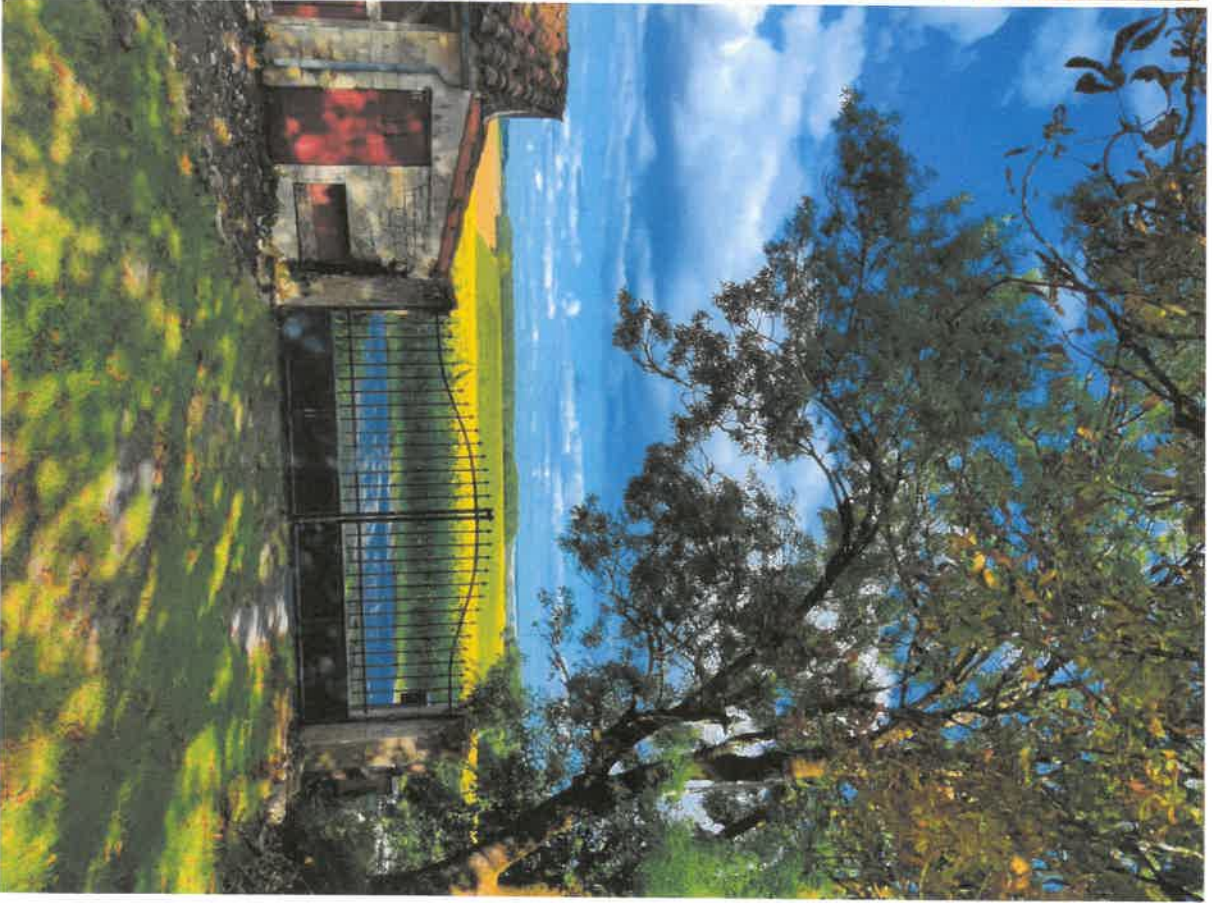
Nous avons également écrit et envoyé des courriels au Maire en mars 2020 et en août 2021 pour lui faire part de nos préoccupations et des questions auxquelles nous souhaitions obtenir une réponse, mais nous n'avons reçu aucune réponse.

Nous joignons des copies de ces communications.

Nous avons pris grand soin et fait des efforts pour nous assurer que ce document a été correctement traduit en français afin que nous puissions transmettre l'étendue de nos préoccupations concernant ce projet et que nos opinions soient entendues. Nous sommes désolés s'il y a des erreurs.

Cordialement

David et Julie-Ann Ryan



Sujet : [INTERNET] Enquête publique parc éolien à BERNAY-SAINT-MARTIN 17

De : ROLLIN, Gérard (DIRECTION TERRITOIRE OUEST) <gerard.rollin@colas.com>

Date : 26/09/2022 16:59

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département de la Charente-Maritime.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'énergie éolienne dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet éolien. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois environ.

Cordialement,



Gérard ROLLIN
Chef de service commercial Eolien et Solaire
Tél. 06 61 09 09 27
gerard.rollin@colas.com

COLAS FRANCE
1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX
<http://www.colas.com>





Sujet : [INTERNET] BERNAY-SAINT-MARTIN : projet de parc éolien sur la commune
De : Julie-ann Ryan <julieann.ryan2010@gmail.com>
Date : 03/10/2022 15:40
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

M. le Prefet

Veillez trouver les documents ci-joints pour notre opposition à ce projet. Nous serons bien sûr présents à l'enquête publique à la Mairie pour discuter et fournir des copies papier de ces documents et photos (envoyé séparément). Nous sommes très heureux que notre voix et celle de nos voisins soient écoutées.

Bien cordialement
Dave et Julie-Ann Ryan

3 Rue des Plantes
Breuilles
Bernay Saint Martin 17330

---Pièces jointes :---

Final letter in French (1).docx	30 octets
letter to Maire Breuilles 2_3_20 (1) (1).docx	30 octets
Letter to Marie 3_8_21.docx	30 octets

7 septembre 2022

Madame/Monsieur

Nous sommes la famille Ryan.

Nous avons acheté notre maison au 3 Rue des Plantes, Breuilles, Bernay Saint Martin en 2015.

A cette époque, il y avait plusieurs éoliennes dans les environs de Breuilles.

Nous sommes en faveur des énergies renouvelables et ce n'était pas un problème que les éoliennes soient dans la zone, d'autant plus que la vue de l'avant de notre maison ne donnait pas sur un parc éolien.

À l'époque, nous avons demandé à l'agence immobilière s'il était possible que d'autres éoliennes soient construites et on nous a répondu qu'en France, il était devenu inacceptable d'encercler les villages/communes avec des éoliennes.

Lorsque nous avons acheté la maison, ni le maire ni le notaire ne nous ont informés d'un quelconque projet de construction d'autres parcs éoliens dans les environs du village.

Cependant, depuis que nous avons acheté la maison, de nombreux autres parcs éoliens ont été construits dans les environs.

Depuis notre jardin, nous pouvons voir et entendre les éoliennes qui se trouvent à l'ouest et au nord de notre propriété. La nuit, nous pouvons voir les lumières rouges clignotantes de ces éoliennes et celles à l'horizon vers le sud.

Depuis notre jardin de devant, nous avons une vue sur les champs à l'est et c'est là que nous nous asseyons le matin pour déguster notre café/croissant, et le soir, un verre de vin. C'est la seule vue où nos yeux et nos oreilles peuvent se reposer car il n'y a actuellement aucune éolienne ici.

C'est directement là que les nouvelles éoliennes seront construites, de sorte que nous n'aurons plus de vue depuis notre maison où nous ne pourrions pas voir les éoliennes. Ne s'agit-il pas d'un "encercllement" ?

Mon mari souffre d'une affection oculaire qui fait que les lumières clignotantes et les mouvements périphériques peuvent déclencher des nausées et des migraines. Si ce projet se réalise, les lumières clignotantes de ces nouvelles éoliennes signifieront qu'il ne pourra plus s'asseoir dehors dans notre jardin. Notre qualité de vie, pour laquelle nous sommes venus en France, va être sévèrement érodée si ce projet est autorisé.

Le projet signifie que la commune de Breuilles sera complètement entourée d'éoliennes, ce qui n'est acceptable ni pour nous ni pour beaucoup de nos voisins.

En plus de cela, nous avons appris récemment qu'il existe une nouvelle proposition visant à augmenter la taille des éoliennes existantes de 120 à 180 mètres. Nous nous opposerons également à cette proposition car la hauteur accrue de ces turbines ne peut qu'augmenter les niveaux de bruit qu'elles émettent et l'impact visuel sur notre petit village.

Nous sommes allés à la mairie pour faire part de nos préoccupations et l'un des employés nous a aidés à remplir un formulaire qui a été placé dans la case "projet éolien". Nous avons également parlé au vice-maire de manière informelle pour exprimer notre point de vue.

Nous avons également écrit et envoyé des courriels au Maire en mars 2020 et en août 2021 pour lui faire part de nos préoccupations et des questions auxquelles nous souhaitons obtenir une réponse, mais nous n'avons reçu aucune réponse.

Nous joignons des copies de ces communications.

Nous avons pris grand soin et fait des efforts pour nous assurer que ce document a été correctement traduit en français afin que nous puissions transmettre l'étendue de nos préoccupations concernant ce projet et que nos opinions soient entendues. Nous sommes désolés s'il y a des erreurs.

Cordialement

David et Julie-Ann Ryan

Sent by email 2 Mars 2020

Bonjour Mme le Maire

Nous avons été ravis de vous rencontrer, en particulier lors de la fête des voisins de l'an dernier. Nous nous sommes sentis très bien accueillis par la belle communauté de Breuilles. Nous connaissons les plans du nouveau projet d'éolienne et nous sommes allés à la Mairie pour exprimer nos préoccupations. Il semblerait que cela nous affecte plus que quiconque dans le village. Nous avons acheté la maison en vue de la retraite dans cette belle partie de la France. Pour nous, la vue que nous avons de notre jardin surplombant la campagne a été un facteur clé dans notre décision d'acheter 3 Rue des Plantes. Nous avons compris qu'il y avait déjà des turbines dans la région mais nous l'avons accepté car nous croyons aux énergies renouvelables. Depuis que nous avons eu la maison, de plus en plus ont été construits autour du village.

Nous savons maintenant qu'il est prévu de construire 6 autres turbines qui auront un impact énorme sur notre propriété. Nous craignons que notre commune soit saturée de turbines, encerclant en effet notre petit hameau.

En tant que Maire, nous vous demandons votre aide pour vous opposer à ce projet. Pouvez-vous nous conseiller sur ce que nous pouvons faire.

Si les plans se réalisent, nous devons envisager de vendre notre belle maison. Savez-vous si nous pouvons demander une compensation si la maison est dévaluée?

Bien cordialement

Julie-Ann et David Ryan

3 aout 2021

Famille Ryan
3 Rue des Plantes, Breuilles,
17300 Bernay Saint Martin

Mme le Maire

Nous écrivons ceci afin que nous puissions communiquer plus efficacement. Nous apprécierions vos réponses par écrit afin que nous puissions utiliser Google Translate pour comprendre votre réponse. Nous vous en remercions d'avance.

Nous sommes retournés dans notre maison française bien-aimée après un an d'absence en raison des restrictions de Covid et avons remarqué un énorme mât directement en vue de notre maison. Cela nous préoccupe beaucoup. Pouvez-vous s'il vous plaît nous faire savoir:

Q. Quelle est la situation actuelle du projet d'éolienne ?

R.

Cela aurait un impact énorme sur nous car les turbines seraient directement devant notre maison.

L'une des raisons pour lesquelles nous avons acheté la maison est la vue magnifique sur les champs et la beauté de la campagne française. Maintenant, nous nous retrouvons entourés de ces énormes machines.

Bien sûr, nous comprenons le besoin d'énergie renouvelable mais il y a déjà tellement de turbines autour du village. Nous serons encerclés. La nuit, ils brillent comme une piste d'aéroport et interfèrent avec la beauté naturelle du paysage.

Q. Est-ce que l'un de nos voisins est également concerné par ce projet. Y a-t-il un groupe qui pourrait représenter nos préoccupations?

R.

Nous avons maintenant pris notre retraite de nos emplois au Royaume-Uni et prévoyons de passer autant de temps que possible en France, à travailler pour restaurer la maison et les jardins. Nous prévoyons également de louer notre maison pendant les mois d'été, pour aider nos coûts et amener le tourisme dans la région. Cependant, si le projet va de l'avant,

cela affectera nos plans. Nous pensons que peu de gens voudront séjourner dans une maison avec vue sur 7 énormes éoliennes.

Q. Nous comprenons que vous ne vous êtes pas opposé au projet, nous voulons donc savoir qui d'autre nous pouvons contacter pour enregistrer notre opposition à ce projet.
R.

Q. Si le projet va de l'avant malgré notre opposition et que nos voix n'ont pas été entendues, nous voulons savoir comment nous pouvons réclamer une compensation pour la diminution de la valeur de notre propriété.
R.

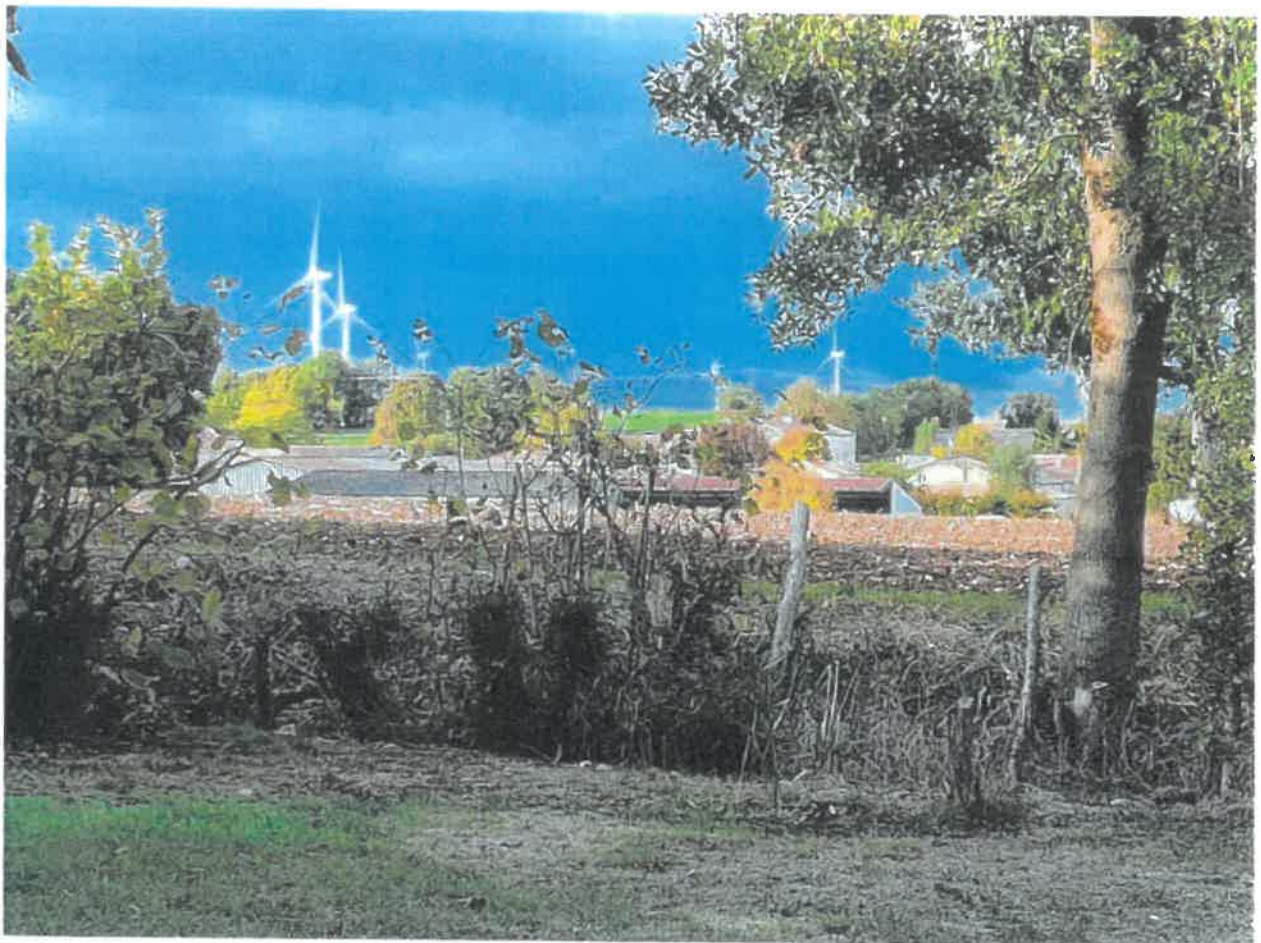
Merci pour votre assistance

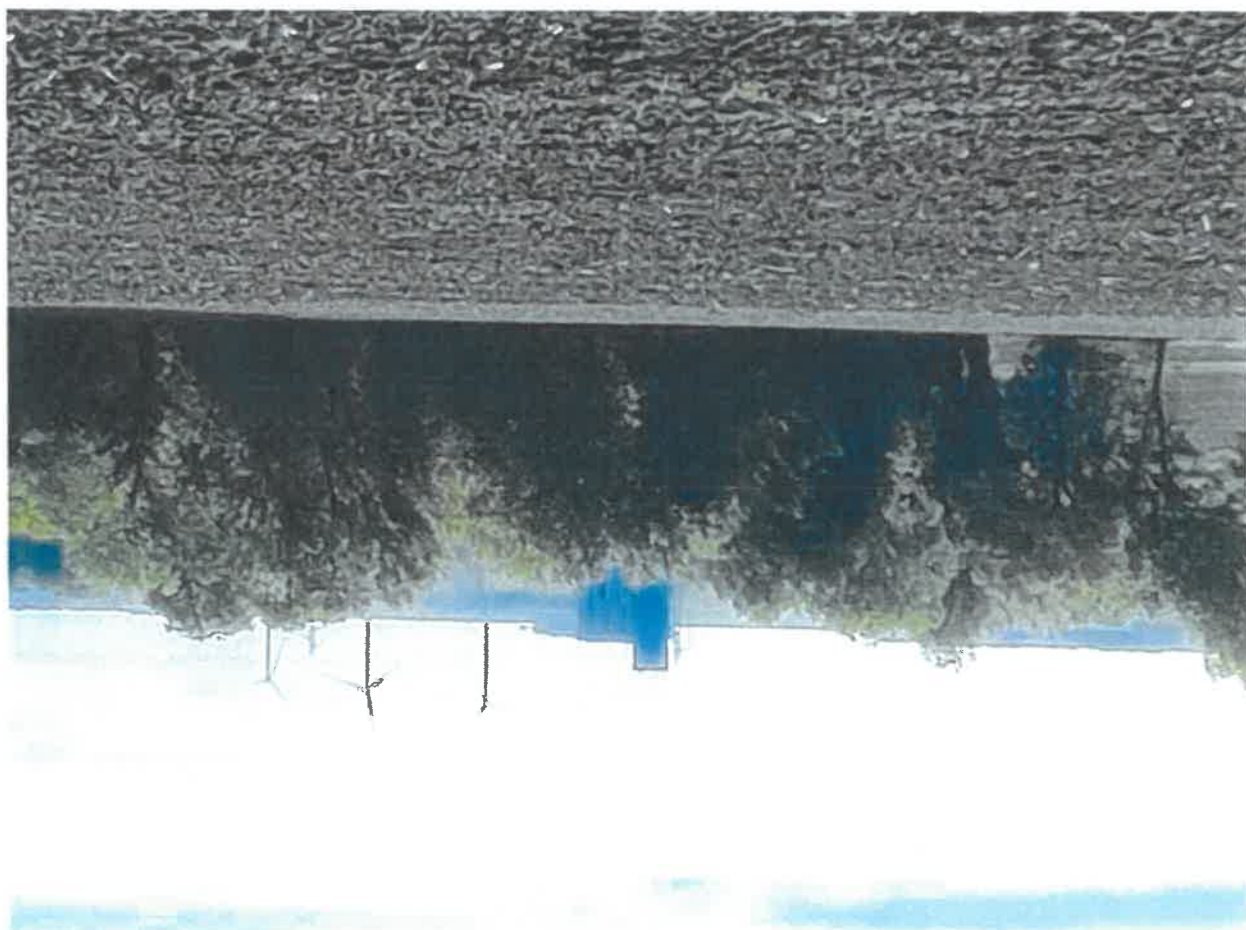
Julie-Ann et Dave Ryan

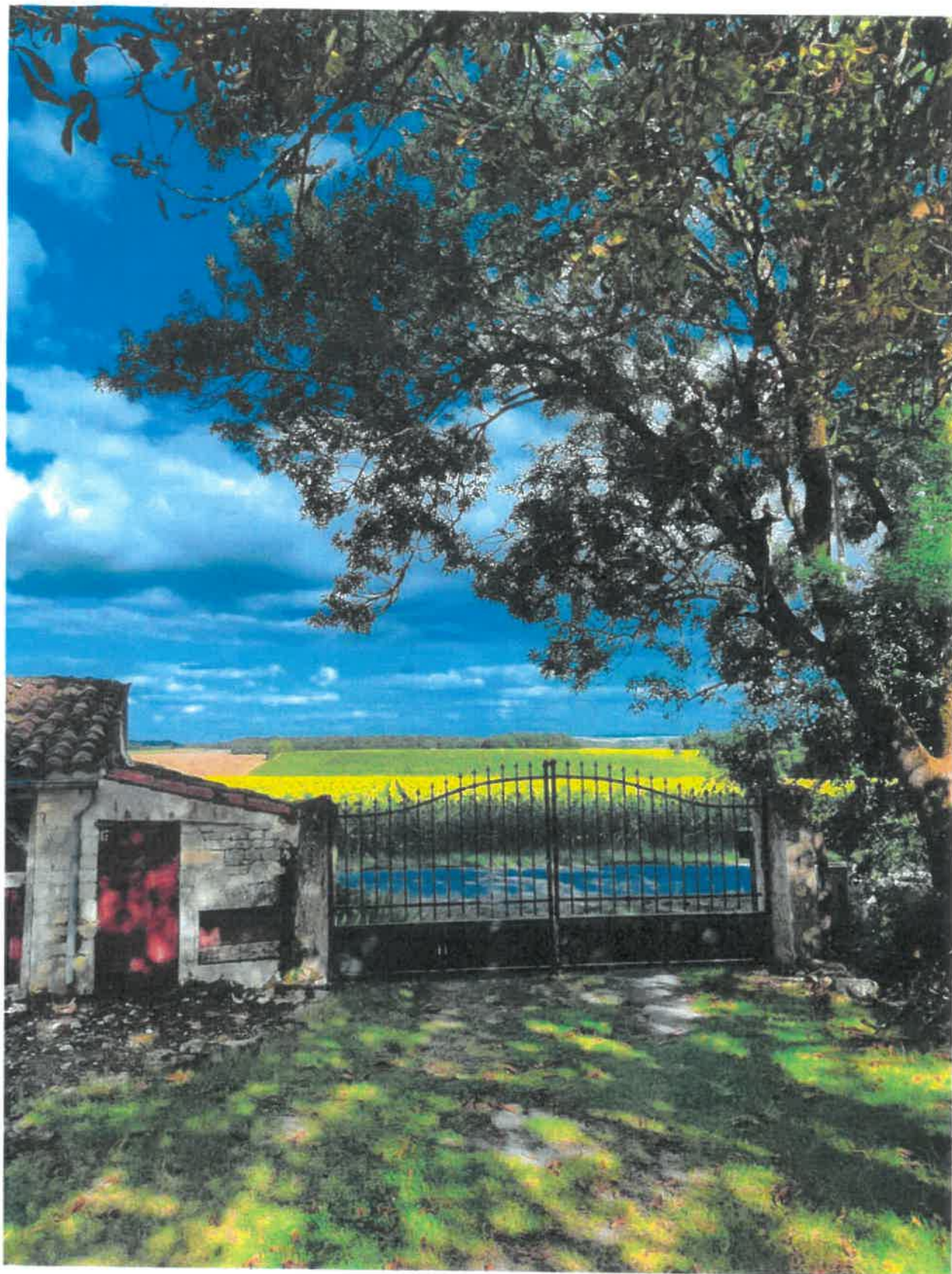
Sujet : [INTERNET] Fwd: Fwd: BERNAY-SAINT-MARTIN : projet de parc éolien sur la commune
De : Julie-ann Ryan <julieann.ryan2010@gmail.com>
Date : 03/10/2022 19:19
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

M. Le Prefet

Veillez trouver les documents ci-joints pour notre opposition à ce projet. Nous serons bien sûr présents à l'enquête publique à la Mairie pour discuter et fournir des copies papier de ces documents et photos (envoyé séparément). Nous sommes très heureux que notre voix et celle de nos voisins soient écoutées.







Bien cordialement
Dave et Julie-Ann Ryan

INTERNET] Fwd: Fwd: BERNAY-SAINT-MARTIN : projet de parc...

3 Rue des Plantes

Breuilles

Bernay Saint Martin 17330

Jean Michel Fouet
24, rue du moulin du pré
17330 Bernay Saint Martin

à l'attention de Madame Le Commissaire Enquêteur
sur le projet éolien des Cyprès à Bernay St Martin.

Madame le commissaire enquêteur,

Je souhaite vous faire part de mon opposition à la création du parc éolien des Cyprès de Bernay St Martin et vous exposer une partie de mes remarques.

Le précédent groupe constituant le conseil municipal, auquel participait Mme Le Maire, et que j'avais l'honneur de diriger, s'était opposé à une nouvelle implantation d'éoliennes sur notre commune estimant qu'un parc par commune était suffisant et il souhaitait voir d'autres communes participer au développement des énergies renouvelables. Le parc que j'avais soutenu sur notre commune, et qui était le second sur la Charente Maritime, assurait un financement important qui a permis de redresser nos comptes communaux, quelque peu affaiblis par le conseil précédent. Nous avons pu acheter des terrains, faciliter l'implantation d'un pôle intergénérationnel avec une école (plus de 120 élèves possibles) et un EHPAD (46 lits avec une extension possible), ...

Par respect de la volonté du conseil que je présidais, je suis contre ce deuxième parc.

Le conseil municipal actuel a refusé, par délibération, l'implantation au sud ouest de Paracay, sur Breuil la Réorthe, d'un parc éolien, mais il délibère favorablement pour un nouveau parc sur Bernay St Martin(!). Cette incohérence mériterait une étude approfondie sur les manipulations qui aboutissent à refuser un parc en bordure de la commune pour ensuite rechercher, contre l'avis de la population locale, à en implanter un sur son territoire.

Pour cette inquiétude sur les motivations réelles ou cachées, pour cette incohérence qui apparaît à tous et peut questionner, je suis contre ce parc éolien.

La volonté du conseil ne semble être que la volonté de Mme Le Maire. Elle souhaite en effet fédérer au sein de la CDC, les porteurs de parcs ou de projets éoliens en un groupe de pression. Cet esprit, remarqué par votre collègue dans la déposition de Mme Le Maire sur le projet de Doeuil sur le Mignon, n'est pas à la hauteur d'une responsabilité d'élue(e) qui souhaite visiblement ici se valoriser dans un engagement personnel sur le dos de sa commune, de sa population et des communes voisines.

Pour cela, je suis contre ce parc éolien.

Le peu de retour financier sur la commune (environ 450 € /an) n'est plus en rapport avec les retombées du premier parc (environ 4 fois plus pour la commune). La taxe professionnelle a disparu pour ne plus rien apporter au budget communal, et la part reversée ne mérite pas de faire monter une opposition et une division très forte et durable, sur la commune.

Pour cela, je suis contre ce parc éolien.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes the need for transparency and accountability in financial reporting.

Furthermore, it highlights the role of internal controls in preventing fraud and ensuring the integrity of the financial statements. The document also touches upon the legal requirements for record-keeping and the consequences of non-compliance.

In addition, the text addresses the challenges faced by organizations in managing their financial data, particularly in the context of digitalization and the use of cloud-based systems. It suggests various strategies to mitigate these risks and ensure data security.

The document concludes by reiterating the significance of a robust financial reporting system for the long-term success and sustainability of any organization. It encourages stakeholders to adopt best practices and stay updated with the latest regulatory changes.

La participation des élus à l'information locale est inexistante, ce ne fut pas le cas sur le premier parc ! Une commission (COPIL) aurait été créée, mais sans concertation. Les chasseurs devaient être représentés dans cette commission et faire entendre leur avis (ils ne sont pas opposés aux énergies renouvelables en général). Les chasseurs désignés sont deux voisins de Mme Le Maire, dont l'ancien président de l'ACCA qui comme par hasard se voit impliqué dans les retombées financières de ce parc, ce que la municipalité savait au moment du choix! Où est la neutralité ou le principe de la représentation d'un délégué des chasseurs, désigné par la mairie et qui profitera financièrement de l'implantation. Nous avons, à l'évidence, dans ce cas une manipulation

Pour cette raison, je suis contre ce parc éolien.

Nous arrivons aujourd'hui à une présence massive d'éoliennes sur ce territoire. Nous sommes une zone géographique favorable, en raison de la ressource des vents, très bien documentée, du peu de rugosité de nos espaces ruraux, de la faible densité d'habitations, du faible poids des élus de « l'arrière pays », de l'impossibilité économique des agriculteurs à refuser un apport financier, qu'ils soient très impactés actuellement ou déjà à la retraite, des besoins financiers des CDC et des communes, ...et je ne parle pas de la pression des promoteurs voire de leur suffisance.

De n'importe quel village, vous pouvez observer plus de 20 machines, et même plus de 35 dans certains lieux! Ce territoire a déjà beaucoup donné, il faut stopper ces implantations. Le département parle de moratoire, mais n'a pas la compétence et reçoit une partie des retombées financières, c'est trop facile. Il faut donc compter sur la mobilisation locale pour s'opposer.

Pour cette raison, je suis contre ce parc éolien.

Dans les dossiers d'étude, il transparait une volonté d'effacer tout ce qui peut soulever une opposition qui parfois n'est qu'une demande d'informations.

- La disposition du parc devait être S-O _N-E, p27, mais est N-S, juste en barrage de migration des oiseaux qui passent entre nos deux villages, en évitant l'un et l'autre.

- On nous parle de 4 types de mammifères en précisant « lapin de garenne » celui-ci a disparu depuis plus de 10 ans !

- La zone « humide » devrait être interdite d'implantation selon les études présentées. Du côté de Jozon, un hiver pluvieux vous démontrera que la zone humide existe bien, même si elle a été maltraitée par le remembrement (grande source et fontaine bouchées).

- Les mesures d'accompagnement, voies cyclables ou douces se feraient sur une partie communale très réduite, puis sur voie privée ou même départementale, qui a donné son accord ? Des jachères ou parcelles de vieillissement apparaissent mais pour partie se sont des bois !

- La commune possède plus de 80 km de circuit pédestre et VTT entretenus par le club local, pourtant il n'en est pas fait état ! Les ULM survolent régulièrement la commune, etc.

Ces quelques points (dans de trop nombreuses feuilles inutiles pour les habitants) démontrent que l'étude n'a pas pris en compte les réalités du terrain, mais s'est bornée à des généralités ou documents officiels datant de plus de 4 ans, comme les projets éoliens, alors que Mme Le Maire ou même le COPIL auraient pu aider et parler du territoire de Bernay St Martin.

Pour ces raisons et les approximations diverses, je suis contre ce parc.

Je vous demande, Madame le Commissaire Enquêteur, d'avoir l'obligeance de prendre en considération mes observations,

Je vous en remercie par avance.

Jean Michel Fouet

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data. The text also mentions that regular audits are necessary to identify any discrepancies or errors in the accounting process.

In addition, the document highlights the need for a clear and concise reporting structure. Management should be provided with timely and accurate financial statements that clearly show the company's performance over a specific period. This includes the income statement, balance sheet, and cash flow statement. The reports should be easy to understand and provide a clear picture of the company's financial health.

Furthermore, the document stresses the importance of maintaining up-to-date financial records. This involves regularly updating the accounting system with all new transactions and ensuring that all data is accurate and complete. It also suggests implementing strong internal controls to prevent fraud and ensure the integrity of the financial information. These controls should be designed to minimize the risk of errors and provide a high level of assurance.

The document also discusses the role of technology in modern accounting. It notes that the use of accounting software can significantly improve the efficiency and accuracy of the accounting process. By automating many of the manual tasks, companies can reduce the risk of human error and free up resources for other important business activities. However, it also cautions that companies should ensure that their software is secure and that their data is properly protected.

Finally, the document concludes by emphasizing the importance of ongoing education and training for accounting professionals. The field of accounting is constantly evolving, and it is essential for professionals to stay current in their knowledge and skills. This can be achieved through formal education, professional certifications, and continuous learning opportunities. By investing in their education, accounting professionals can ensure that they are providing the highest quality of service to their clients and contributing to the success of their organizations.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU 10 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre 2022, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de NACHAMPS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de NACHAMPS en séance publique sous la présidence de Corinne LAFFOND, Maire.

Date des convocations : 5 octobre 2022.

Présents : Corinne LAFFOND, Annie HILLAIRET, Gilbert KLEBER, Pierre ROUSSEAU, Sophie SPIRKEL, Frédéric LAMBEC.

Absents : Maëva FRUTEAU, Valentin SPIRKEL, Noémie MATTE, Mélissa ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Annie HILLAIRET.

Nombre de Conseillers : En exercice : 10
Présents : 6 Pouvoir : 0
Votants : 6 Pour : 0 Contre : 6 Abstention : 0

AVIS SUR LE PROJET ÉOLIEN DE LA COMMUNE DE BERNAY-SAINT-MARTIN

Madame le Maire informe les conseillers municipaux d'un projet éolien présenté par la Société Energie des Cyprès sur la commune de Bernay-Saint-Martin.

Une enquête publique a été ouverte à la Mairie de Bernay-Saint-Martin du lundi 26 septembre 2022 au vendredi 28 octobre 2022.

Conformément à l'article R.131-38 du Code de l'Environnement, le Conseil municipal de notre commune est invité à formuler son avis sur ce projet situé dans un périmètre de 6 kilomètres.

Madame le Maire présente des éléments du dossier tenus à disposition des conseillers municipaux. Le projet consiste en de six aérogénérateurs (chacun d'une hauteur de mât au moyeu comprise entre 106 et 118 mètres, d'une hauteur bout de pale de 180,3m maximum et d'une puissance de 4,2 MW maximum) et deux postes de livraison du Parc éolien des Cyprès sur la commune de Bernay-Saint-Martin, déposée par la Société Energie des Cyprès.

Madame le Maire décide de passer au vote. La question posée est la suivante : - Etes-vous favorable au projet d'implantation du parc éolien sur la commune de Bernay-Saint-Martin ?

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal émet donc un avis défavorable sur le projet éolien sur la commune de Bernay-Saint-Martin.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 211702543 - 2022.0411 - 16 2022_DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 11 / 10 / 2022

Fait et délibéré à NACHAMPS, les jour, mois et an sus-dits.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Annie HILLAIRET,

Le Maire
Corinne LAFFOND,

Hillairret



8
M. et Mme FEVRIER
8, rue de la Boulangerie
17330 Bernay-Saint-Martin

A Bernay-Saint-Martin, le 24 octobre 2022

A l'attention du Préfet de Charente Maritime
Et de Madame le Commissaire Enquêteur

Madame, Monsieur,

En 1997, nous avons fait l'acquisition d'une vieille maison en ruine que nous avons restaurée avec cœur afin de profiter d'une retraite paisible dans une nature que nous chérissons.

Nous sommes depuis quelques années confrontés à une saturation et un encerclement de parcs éoliens ce qui nuit considérablement à notre cadre de vie.

Dans le cadre de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation d'exploiter un nouveau parc éolien terrestre composé de 6 éoliennes de 180m sur la commune de Bernay-Saint-Martin, nous vous faisons part ci-dessous de nos observations sur les problèmes liés aux 32 éoliennes déjà implantées dans un périmètre de 5km et qui font de notre village un espace totalement encerclé et saturé :

- **Impact visuel** : le nouveau parc prévu doit être implanté à 800m de notre domicile, notre habitation se retrouvant en conséquence au pied des éoliennes et ce, sans concertation de votre part. Sur concentration et prolifération sur notre territoire. Eglise classée déconsidérée, paysage défiguré, nos campagnes sont transformées en zones industrielles ! Plus aucune respiration dans notre champ visuel !
- **Impact sur l'environnement** : destruction de la biodiversité, faune et flore. Destruction de notre couloir de migration, chauve-souris...
- **Impact financier** : l'immobilier s'effondre dans les zones touchées par les éoliennes, baisse de 30% de la valeur de nos biens.
- **Impact sonore** : la proximité de notre maison avec le futur parc éolien aura forcément un impact sur les nuisances sonores, sifflement audible dans un rayon de 1,5kms (acouphène, sifflement persistants).
- **Notre santé** : atteinte à notre qualité de vie : insomnies, dépressions, asthénie...

Par conséquent, votre projet éolien vient s'ajouter aux multiples éoliennes déjà en place dans notre secteur et ne fera qu'aggraver ces multiples problèmes. Nous n'avons pas choisis de vivre dans une forêt d'éoliennes mais simplement à la campagne où règne nature et tranquillité.

En conclusion nous sommes défavorables à ce projet afin de sauvegarder notre patrimoine historique, le caractère rural et la tranquillité de notre village, sans nuisances visuelles et sonores et de pouvoir accueillir de nouveaux habitants afin que nos villages ne soient pas désertés.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire, nos salutations distinguées.

M. et Mme FEVRIER.



7

Madame le Commissaire enquêteur,

Canicule 2022

Observation et écoute du vendredi 12 août 2022

Lieu : jardin à Breuilles, 17330 Charente-Maritime

Durée de l'écoute : 1,5 heures (de 06h30 à 08h00)

Température : 24 degrés Celsius

Merle (*Turdus merula**), mésange (*Parus major*, *Parus caeruleus*), Lorient jaune (*Oriolus oriolus*), pie bavarde (*Pica pica*), chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*)...

Lieu : points d'eau jardin Breuilles, 17330 Charente-Maritime

Durée de l'observation : 2 heures (de 15h00 à 17h00)

Température : 36 degrés Celsius à l'ombre

Outil : Jumelles Tasco Infocus 7x21

Distance : 12m

- Sont venus se reposer à l'ombre sans boire :

Huppe (*Upupa epops*), Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)

- Sont venus boire et/ou prendre un bain :

Geai des chênes (*Garrulus glandarius*), Pic vert (*Picus viridis*), Rouge-gorge familier (*Erithacus rubecula*), mésange charbonnière (*Parus major*), mésange bleue (*Parus caeruleus*), Verdier d'Europe (*Chloris chloris*), Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), Fauvette des jardins (*Sylvia borin*), Merles (*Turdus merula*), Etourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*), Pigeon ramier (*Columba palumbus*), Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*), Faisan obscur (*Phasianus Colchicus tenebrosus*).

*source : Oiseaux des Pays d'Europe, J. Felix

Lieu : Piscine voisins Breuilles, 17330 Charente-Maritime

Durée de l'observation : 10 minutes, dernières lueurs du jour

Température : 30 degrés Celsius

Distance : 10m

- Sont venues boire : de nombreuses chauve-souris à peine visibles à l'oeil nu mais laissant des petits ronds à la surface de l'eau.

Un grand nombre de ces oiseaux restaient longtemps à l'ombre, immobiles et le bec ouvert. Un écureuil est lui aussi venu boire et s'asseoir dans une des assiettes à soupe remplie d'eau !

Certains sont de grands migrateurs, ils traversent le Sahara deux fois par an :

- Huppes (*Upupa epops*) : 67gr
- Fauvette des jardins (*Sylvia borin*) : 25gr
- Lorient jaune (*Oriolus oriolus*) : 79gr
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) : 760gr

Né et élevé en Afrique, je ne me souviens pas de la fauvette des jardins mais les trois autres espèces ont un point commun dont je me souviens encore. La huppe, la bondrée apivore et le loriot ne sont ni chassés ni tués.

La huppe et la bondrée parce qu'elles sont considérées comme des insecticides volants. Hémisphère nord ou hémisphère sud, les maraîchers savent que la huppe est une alliée précieuse. Les enfants d'Afrique savent aussi que le petit rapace aux yeux jaunes dévore guêpes et frelons.

Le loriot n'est ni chassé ni tué parce que c'est un messenger. Il faut être patient pour l'apercevoir mais son chant flûté est connu de tous. C'est un signal attendu chaque année, fin septembre, après des mois de saison sèche. Le chant unique du loriot est immanquablement suivi des premières gouttes de la saison des pluies. Le retour de l'eau, le retour de la vie et de l'abondance. Un chant qui ne s'oublie pas.

Prédateurs des moustiques, les chauve-souris jouent aussi un rôle d'insecticide naturel.

Je ne me doutais pas que ces heures passées à observer la magie de la nature serviraient un jour à tenter de protéger ces oiseaux et mammifères, en veillant à ce que même les promoteurs de projets éoliens respectent la loi française en la matière.

La MRAe (Mission Régionale d'Autorité Environnementale), qui a fait un travail remarquable, a constaté dans son rapport sur le projet « Energie des Cyprès » des enjeux écologiques importants, avec la présence d'espèces d'intérêt communautaire, en phases de migration comme de reproduction.

À ce titre, la MRAe a demandé au pétitionnaire d'évoquer le dépôt d'un dossier de demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées.

En effet, au titre du code de l'environnement:

« Dès lors que le fonctionnement d'un parc éolien conduit à atteindre au bon état de conservation d'une espèce protégée, il convient d'effectuer une demande de dérogation à l'article L.411-1 du code de l'environnement ».

(source : <https://www.ecologie.gouv.fr/eolien-terrestre>)

Le promoteur du projet Energie des Cyprès a considéré que cette demande n'était pas nécessaire, se substituant ainsi à une agence régionale à vocation de protection de l'environnement et à la loi.

Bondrée apivore

Dans son avis relatif au projet de parc éolien « Les Cyprès » la MRAe note :

« Les boisements et les haies multi-strates et arbustives accueillent de nombreuses espèces d'avifaune à enjeu fort à très fort (rapaces nicheurs diurnes et nocturnes, passereaux). Les milieux ouverts, soumis à la rotation des cultures, sont fréquentés par plusieurs espèces patrimoniales (busards, gorgebleue). Un enjeu très fort est identifié pour les boisements à cavité arboricole, haies multi-strates et arbustives favorables à plusieurs espèces (Bondrée apivore, Petit-duc scops, Pie-grièche écorcheur). Pour l'avifaune migratrice le site du projet constitue une zone d'alimentation. »

En ce qui concerne la protection de l'espèce en France et dans le monde :

« La Bondrée apivore bénéficie d'une protection totale sur le territoire français depuis l'arrêté ministériel du 17 avril 1981 relatif aux oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire. La bondrée apivore est inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux de l'Union européenne et est partiellement protégée par la CITES en annexe II depuis 1979 (statut revalidé en 2003), comme tous les falconiformes. *(Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction). Il est interdit de la détruire, la mutiler, la capturer ou l'enlever, de la perturber intentionnellement ou de la naturaliser, ainsi que de détruire ou enlever les œufs et les nids et de détruire, altérer ou dégrader leur milieu. Elle est aussi protégée par la convention de Bonn ainsi que par la « African Convention on conservation » Class B. (source : Wikipédia)*

De plus, la bondrée apivore est sur la liste rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes en catégorie vulnérable. (Source : INPN : Institut National du Patrimoine Naturel)

Chiroptères

Dans son avis, daté du 13 juin 2022, la MRAe spécifie ce qui suit :

*« Concernant les chiroptères, l'étude indique que le complexe boisé (au nord-ouest de l'aire d'étude immédiate) et les lisières et corridors associés sont favorables à un grand nombre d'espèces de chiroptères, en particulier pour la chasse. Les espèces forestières et arboricoles constituent un potentiel intéressant pour le gîte arboricole. **Pour les espèces de haut vol, il est noté un enjeu modéré à fort (Noctule commune, Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl et Sérotine commune).***

Dans son résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement, le promoteur éolien précise (pages 27 et 28 du document, section « Enjeux de l'environnement naturel », lien direct https://www.charente-maritime.gouv.fr/content/download/62377/370621/file/17_Energie_des_Cypres_26_Etude_DImpact_ResumeNonTechnique.pdf) :

*« Une activité chiroptères particulièrement remarquable pour la chasse et le transit. Corridor de déplacement remarquable au regard des habitats et autres corridors limitrophes. Linéaires de haies au nord de l'aire d'étude immédiate. Enjeu fort : espèces à forte valeur patrimoniale, dont les habitats de chasse et de gîte sont présents sur l'aire d'étude immédiate, et dont l'activité enregistrée au sol est significative. Corridor de déplacement d'importance au regard des habitats et autres corridors limitrophes. Complexe boisé du nord-ouest de l'aire d'étude immédiate ainsi que quelques boisements et haies dans la partie sud. **Espèces à enjeu fonctionnel fort : Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Sérotine commune, Barbastelle d'Europe, Murin de Natterer.** »*

Dans une de ses réponses à la MRAe (page 15 du document « 20220804 Réponse Avis MRAe_Bernay-1 », lien direct https://www.charente-maritime.gouv.fr/content/download/62901/373413/file/20220804_Réponse_Avis_MRAe_Bernay-1.pdf), le promoteur éolien mentionne une mise à l'arrêt sous conditions des éoliennes pendant la période de migration des chiroptères du 1er août au 31 octobre, et note l'activité sur deux mâts de mesures, l'un au nord et l'autre au sud du site :

« L'activité du mât sud est la plus forte au mois d'août (au sol), et sur toute la période automnale (août, septembre et octobre) en hauteur. Pour le mât nord, malgré le fait qu'il comptabilise moins de contacts, son activité est la plus forte en juin, juillet et août (au sol) et en août et septembre en hauteur, mettant ainsi en évidence une activité plus intense en période estivale et automnale. L'activité en hauteur est donc plus intense en période de migration automnale et de swarming pour les deux mâts de mesure. »

Il est important de préciser que « swarming » signifie grouillement mais a une signification toute particulière pour les chauve-souris. Un regroupement de centaines d'individus. Cette multitude est donc confirmée sur la zone. En effet :

« Le swarming est un comportement observé chez les chauves-souris de l'Holarctique. Il consiste en un regroupement de centaines d'individus, appartenant parfois à de multiples espèces, en un même endroit appelé « site de swarming » et pouvant consister en un gouffre, un tunnel ou d'autres sortes de cavités. Les chauves-souris s'y rendent une à deux heures après le coucher du soleil, à la fin de l'été et au début de l'automne, mais certaines espèces forment également de tels regroupements au printemps ». (source : Wikipédia)

En ce qui concerne la protection des chiroptères en France :

« En France, toutes les espèces de chauves-souris sont protégées depuis l'arrêté ministériel du 17 avril 1981 relatif aux mammifères protégés sur le territoire. Selon l'article L.411-1 du Code de l'Environnement, il est donc strictement interdit de les détruire, de les transporter ou de les commercialiser, ainsi que de détruire, altérer ou dégrader leur milieu ». (source : Wikipédia)

De plus, la MRAe précise dans son avis (page 7 du document « 20220613 Avis MRAE projet des Cyprès », lien direct [https://www.charente-maritime.gouv.fr/content/download/62390/370673/file/20220613 Avis MRAE projet des Cyprès.pdf](https://www.charente-maritime.gouv.fr/content/download/62390/370673/file/20220613_Avis_MRAE_projet_des_Cyprès.pdf)):

« La note technique du groupe de travail éolien de la coordination nationale chiroptères de la Société Française pour l'étude et la Protection des Mammifères (SFPEM) de décembre 2020 recommande l'éloignement des éoliennes des haies et lisières boisées favorables aux chauves-souris, et de proscrire l'installation des modèles d'éoliennes dont le diamètre du rotor est supérieur à 90 mètres »

La MRAe relève que les caractéristiques des éoliennes envisagées (diamètre du rotor : 140 mètres) ne permettent pas de respecter les recommandations relatives au diamètre du rotor. De plus, il est important de préciser que la distance entre les deux lignes de trois mâts sur un axe nord-sud n'est que de +/- 700 mètres.

Le département de la Charente Maritime qui a émis un avis défavorable a ce projet éolien note :

« Ces chiroptères ont une très grande valeur patrimoniale aussi compte tenu du nombre d'éoliennes proches de Bernay-Saint-Martin, les mesures d'évitement préconisées par le porteur de projet comme l'éloignement du chantier des haies seront inefficaces car les perturbations des modes de déplacements et habitats seront démultipliés. »

(Source : Page 3 de l'avis du département de la Charente Maritime)

Effet de barrière pour les déplacements de l'avifaune et des chiroptères.

Concernant le risque d'effet barrière la MRAe note, toujours dans son avis (toujours page 7 du document « 20220613 Avis MRAE projet des Cyprès ») :

« ... l'implantation des aérogénérateurs est prévue sur deux lignes de trois mâts sur un axe nord-sud afin, selon le dossier, de limiter le risque de collision en vol et de maintenir de larges zones de passages. »

La MRAe relève encore dans son avis (toujours page 7) :

« que cette analyse est insuffisante, en ne prenant pas en compte l'effet de cumul notoire des parcs éoliens sur la zone, qui accroît le risque d'effet de barrière du projet présenté, et demande que ce point fasse l'objet d'une nouvelle analyse. »

La MRAe précise également, en page 4 de leur avis :

« La densité d'éoliennes liée au projet et aux parcs éoliens existants, autorisés ou en projet autour de lui crée un effet de barrière pour les déplacements de l'avifaune et des chiroptères. »

En réponse à la MRAe à propos de l'effet barrière le promoteur éolien note, page 14 (document « 20220804 Réponse Avis MRAe_Bernay-1 », lien direct [https://www.charente-maritime.gouv.fr/content/download/62901/373413/file/20220804 Réponse Avis MRAe_Bernay-1.pdf](https://www.charente-maritime.gouv.fr/content/download/62901/373413/file/20220804_Réponse_Avis_MRAe_Bernay-1.pdf)) :

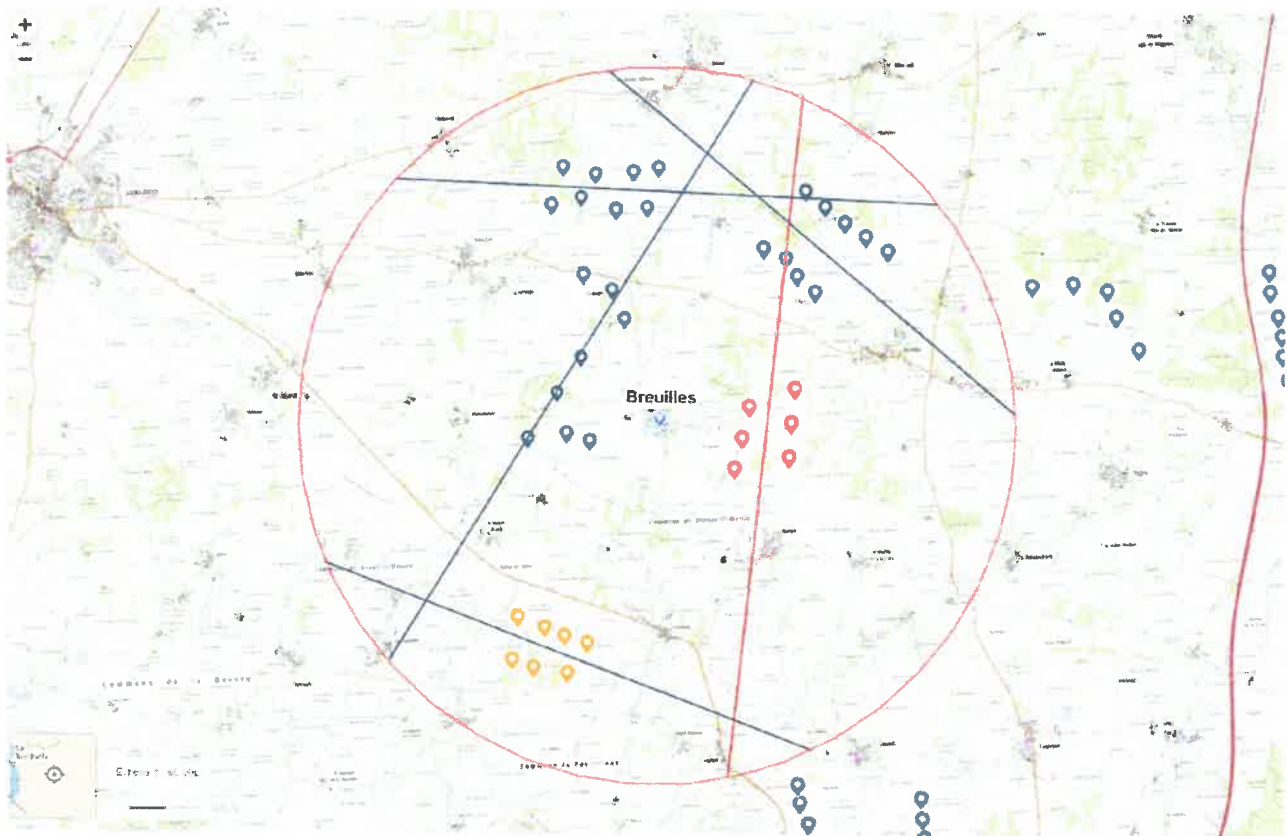
« A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, cette tendance est à nuancer en raison du caractère diffus du passage migratoire et de la possibilité, pour l'avifaune, de contourner les sites sur un large front où les aménagements sont absents (axe Tonney-Charente / Mauzé-sur-le-Mignon notamment). »

Dans ce cas précis, le promoteur se substitue à nouveau à une agence gouvernementale reconnue de protection de l'environnement, en sous-entendant dans sa réponse une connaissance plus grande des comportements migratoires que cette agence .

En ce qui concerne ce projet, la Société Royale pour la Protection des Oiseaux donne un exemple de déplacement de l'avifaune particulièrement intéressant :

« Le site de nidification de la Bondrée apivore se situe au sein d'un territoire dont les dimensions varient entre 10 et 40km² et sont déterminées par les ressources en nourriture aux alentours du nid » .(Source : RSPB, The Royal Society for the Protection of Birds)

La carte ci-dessous montre clairement le nombre et les axes des parcs éoliens existants et autorisés à et autour de Bernay-Saint-Martin, Breuilles, Saint-Félix et Paranzay dans un rayon de 5 kms, et donc l'effet évident de barrière sur des kilomètres pour les déplacements de l'avifaune et des chiroptères, en particulier au sortir d'aires boisées, comme les Chagnées de Marsais, le Bois dit du Coupis et celui dit du Puy Merlet.



Noir : éoliennes existantes

orange : éoliennes autorisées

rouge : éoliennes en projet

Je sais, Madame, que vous porterez une attention toute particulière à cette demande d'autorisation environnementale pour le projet « Energie des Cyprès » à Bernay-Saint-Martin qui ne comporte pas de demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées.

Une demande d'autorisation environnementale qui ignore l'effet de barrière pour les déplacements de l'avifaune et des chiroptères causé par le projet (taille des rotors et écartement entre les deux axes nord-sud d'éoliennes de +/-700 mètres) et par les axes des nombreux parcs éoliens existants sur la zone proche.

La loi française doit être respectée de tous, sans quoi c'est une certaine forme d'anarchie déjà bien perceptible dans le domaine éolien qui prendra irrémédiablement le dessus, au mépris des milieux naturels et humains :

« dès lors que le fonctionnement d'un parc éolien conduit à atteindre au bon état de conservation d'une espèce protégée, il convient d'effectuer une demande de dérogation à l'article L.411-1 du code de l'environnement ».

(source : <https://www.ecologie.gouv.fr/eolien-terrestre>)

Cette demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées aurait dû être introduite par le promoteur dans sa demande d'autorisation environnementale avec pour seul motif possible la raison impérative d'intérêt public majeur.

Cependant, il est important de préciser qu'avec une estimation de production du promoteur de 66 GWh d'électricité par an, avec un facteur de charge estimé lui aussi par le promoteur à 30% dans le meilleur des cas alors qu'en Nouvelle-Aquitaine le facteur moyen de charge est de 25,5% en 2021, ce parc éolien Energie des Cyprès n'ajouterait que :

- 2,4% à la production annuelle d'électricité de la seule filière éolienne - ou encore 0,6% de la production totale d'énergie renouvelable - en Nouvelle Aquitaine;
- 0,18% à la production annuelle d'électricité de la filière éolienne nationale, soit **0,01% de la production totale d'électricité en France.**

(Source : Panorama de l'électricité renouvelable, 31 décembre 2021, RTE)

(Source : Bilan électrique 2021, RTE)

Le caractère d'intérêt public majeur de ce projet éolien semble donc aussi peu crédible au regard des chiffres de production d'électricité de la RTE.

Je compte sur vous, Madame le Commissaire enquêteur pour relayer mes observations et mon opposition à ce projet de trop sur notre commune.

Cordialement,

Pierre De Henau
Résident à Bernay-Saint-Martin

